

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC ÉCRIT

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 21 décembre 2020 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par madame Lise Durand pour sa propriété située au 311, rue Dubois, Saint-Honoré;

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande a pour but de reconnaître une marge avant de 1.17m au lieu de 5m pour ledit bâtiment accessoire sur un emplacement riverain;

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

Rue Dubois, Saint-Honoré.

Le projet de résolution est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.sthonore.qc.ca

Les commentaires écrits doivent être transmis par courriel à l'adresse: admin@ville.sthonore.qc.ca avant le 18 décembre 2020.

DONNÉ à Saint-Honoré ce dix-neuvième jour de novembre deux mille vingt.



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 19 novembre 2020, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^{ième} jour de novembre 2020.

